



816, rue Principale, Saint-Herménégilde (Québec), J0B 2W0  
Téléphone : (819) 849-4443 / Télécopieur : (819) 849-6924  
municipalite@st-hermenegilde.qc.ca

---

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ, Monsieur Marc-Antoine Lefebvre, secrétaire- trésorier de la susdite municipalité,**

**QUE:**

Le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde, à une assemblée régulière du conseil fixée au 1<sup>er</sup> juin 2020 à 19h par vidéoconférence, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE no 2020-02**

Le propriétaire demande une dérogation mineure qui a pour nature et effets de permettre la situation suivante à cette adresse : 141, chemin Lebel, lot 5 793 797 du cadastre du Québec.

**La construction d'un bâtiment accessoire ayant une hauteur de 8,03 mètres alors que l'article 5.1.3 du règlement de zonage no 237 exige une hauteur maximale de 6 mètres et ayant une superficie de 130,06 m<sup>2</sup> alors que l'article 5.1.2 du règlement de zonage no 237 indique que la superficie au sol individuelle de chaque bâtiment accessoire résidentiel ne doit pas excéder la superficie au sol du bâtiment principal, celui-ci ayant une superficie de 75,11 m<sup>2</sup>.**

**Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande peut le faire par l'une ou l'autre des façons suivantes :**

- En transmettant ses commentaires par écrits, au plus tard le mardi 26 mai 2020, à 16h :
  - Soit par la poste à : Municipalité de Saint-Herménégilde, 816, rue Principale, Saint-Herménégilde (Québec) J0B 2W0 ;
  - Soit en déposant le commentaire écrit dans la boîte aux lettres sécurisée située à la même adresse ;
  - Soit par courriel à : [urbanisme@st-hermenegilde.qc.ca](mailto:urbanisme@st-hermenegilde.qc.ca).

Les commentaires seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

Donné à Saint-Herménégilde, ce 5<sup>e</sup> jour de mai 2020.

Marc-Antoine Lefebvre  
Secrétaire-trésorier

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné Marc-Antoine Lefebvre, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Herménégilde, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut le 5 mai 2020 en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5<sup>e</sup> jour de mai 2020.

Marc-Antoine Lefebvre  
Secrétaire-trésorier